

Envoi par courriel et télécopieur 418 727-3827

Québec, le 13 septembre 2007

Ministère de la Culture, des Communications et de la  
Condition féminine  
M. Euchariste Morin  
Direction du Bas-Saint-Laurent  
337, avenue Moreault, rez-de-chaussée, bureau 10  
Rimouski (Québec) G5L 1P4

**Objet : Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption**

Monsieur,

La commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Le promoteur du projet du lieu d'enfouissement technique à La Rédemption prévoit réaliser un inventaire archéologique préalablement au début des travaux, là où son implantation recoupe la zone de fort potentiel archéologique (PR3.1, p. 87). Des préoccupations ont été soulevées lors de l'audience publique concernant le fait que les travaux de construction pourraient débiter avant la fin de l'inventaire archéologique.

- Est-ce que la *Loi sur les biens culturels* prévoit des dispositions concernant la coordination de l'inventaire archéologique et des travaux de construction ? Dans l'affirmative, décrire ces dispositions et leurs portées. Dans la négative, comment le Ministère s'assure-t-il que l'inventaire sera complété avant que ne débutent les travaux du projet ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission